

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Sept

Délibération n° 12-2025

OBJET : Autorisation donnée à M. le Maire de créer trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} Classe, à temps non-complet annualisé pour une durée d'un an et un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

L'an deux mil Vingt-cinq et le vingt-sept juin,

A 18 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 19 juin 2025

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, ,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Y. JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au départ à la retraite de la responsable périscolaire, M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réorganiser le service en créant :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en contrat à durée indéterminé à temps non complet pour la gestion du périscolaire en remplacement du poste en CDI d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en contrat à durée déterminé à temps non complet pour effectuer l'entretien des bâtiments ainsi que la surveillance des enfants pendant la cantine et la garderie, le temps de travail sera déterminé en fonction des besoins du service

à compter du 1er septembre 2025.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en CDI et trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} Classe en CDD, à compter du 1^{er} septembre 2025

➤ **7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture